

---

## Commissions parlementaires

---

### Commission des institutions

#### Consultation générale

#### Avant-projet de loi intitulé « Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives »

et

#### Document de consultation intitulé « Pour un traitement égalitaire : l'union civile »

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 5 février 2002 dans le cadre de la consultation générale portant sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives », ainsi qu'à l'égard du document de consultation intitulé « Pour un traitement égalitaire : l'union civile ». Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 22 janvier 2002.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission des institutions, Assemblée nationale, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 ; télécopieur : (418) 643-0248  
Courriel : ccomeau@assnat.qc.ca

37423